



Direction Générale
JL/FB 57.2020

Cher(e)s Administré(e)s,

Suite aux mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du COVID-19, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les mesures retenues par la commune :

Toutes les infrastructures publiques seront fermées jusqu'à nouvel ordre (Salle Henri Claude Guignard, salle de la Bosselle, salle de la République, complexe sportif, bibliothèque, salle de musique « la mélodie », salle Antoine BOUTIN).

En ce qui concerne la mairie, **il n'y aura aucun accueil public physique mais seront maintenus :**

- L'accueil téléphonique aux heures habituelles.
- La distribution des sacs jaunes qui seront placés à l'extérieur de l'entrée principale de l'hôtel de ville

Les déclarations décès et naissances se feront sur RDV au 02 40 06 62 14 aux heures habituelles d'ouverture.

Le règlement des factures périscolaires se fera uniquement par voie postale.

Pour le secteur Péri Scolaire : accueil du matin, restauration scolaire, accueil du soir

La commune a mis en place un service minimum selon les mêmes conditions horaires actuelles pour les enfants des personnels des métiers visés ci-dessous :

- Hôpitaux, cliniques, EPHAD, ARS, médecine de ville, établissements sociaux et médico sociaux y compris personnels administratifs.

En revanche, Il sera demandé à ces familles : une carte professionnelle ou un bulletin de salaire. Une inscription préalable obligatoire devra être faite par courriel à sandragrout@gmail.com.

Cette inscription devra être faite avant midi et devra préciser les heures et jours souhaités.

Pour l'école primaire Jean de la Fontaine : une permanence a été mise en place de 8h45 à 12h et 13h30 à 16h15.

Par ailleurs et pour votre information, les services suivants sont fermés à compter du lundi 16 mars 2020 :

- La halte éco-tri de Remouillé
- Le service Urbanisme et Habitat de Clisson Sèvre et Maine agglo. Un accueil téléphonique sera mis en place à compter du jeudi 19 mars 2020.

Je ne manquerai pas de vous informer sur l'évolution des mesures dans les jours à venir.

Pour les personnes isolées, si vous rencontrez des difficultés dans la gestion de votre vie quotidienne, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 02 40 06 62 14.

Conformément aux instructions gouvernementales, vous trouverez en pièce jointe une attestation de déplacement obligatoire à utiliser dès que vous aurez à planifier un déplacement.

Je vous remercie de bien vouloir faire preuve de vigilance et de respecter toutes les consignes d'hygiène et de sécurité édictées par le gouvernement.

Jérôme LETOURNEAU

Maire de Remouillé